

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 22 novembre 2021

### LES VIOLENCES CONJUGALES ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2020

Retrouvez la publication [ici](#)

*Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)  
Interstats Info rapide n°19, paru le 22 novembre 2021*

Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes ont été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019.

D'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine, dont 213 000 femmes. Les violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.

En 2020, en France, hors homicides, les forces de sécurité ont enregistré 159 400 victimes de violences conjugales commises par leur partenaire (soit une hausse de 10 % sur un an), dont 139 200 femmes. Il s'agit majoritairement, comme en 2019, de violences physiques volontaires ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail.

L'Aveyron est le département qui présente le plus faible nombre de victimes enregistrées de violences conjugales par habitante en 2020 (2,7 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge). A l'inverse, la Seine-Saint-Denis et la Guyane sont les deux départements de France les plus touchés par les violences conjugales enregistrées (respectivement 9,2 et 10,4 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

[https://twitter.com/Interieur\\_stats](https://twitter.com/Interieur_stats)

SSMSI Diffusion et Communication

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)